



Madame Véronique Padoan
Directrice des ressources humaines
De l'ONERA

Objet : Demande de la CFDT en réponse à votre présentation du pré-diagnostic pénibilité du 16 décembre 2011.

Madame,

Vous nous avez invités à la réunion de présentation des résultats de pré-diagnostic réalisés à votre demande par le service DSSE.

Comme prévu lors de la réunion, nous vous transmettons ci-joint notre analyse et notre demande.

Comme cela a été rappelé lors de la réunion d'information, la mission de ce pré-diagnostic est « d'identifier les postes de travail pour lesquels un facteur de pénibilité ou un cumul de facteurs existent et rendent ce poste a priori susceptible de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur la santé des travailleurs. »

Il a été aussi rappelé qu'il faut identifier « ces postes de travail afin de :

1. Mettre en oeuvre de manière systématique des mesures de prévention pour ces postes ;
2. Vérifier si l'Onera entre dans le champ d'obligation de négocier un accord collectif ou d'établir un plan d'action entreprise. »
3. Mettre en oeuvre des mesures de compensation pour la pénibilité subie par les salariés tout au long de leur carrière.

Nous avons compris l'urgence de l'établir afin de vérifier dans quel contexte légal la direction de l'ONERA abordera ce sujet important, soit négociation ou plan d'action sur la prévention de la pénibilité, soit obligation de protection de la santé physique et mentale des salariés.

Nous vous avons exprimé notre regret de n'avoir pas reçu préalablement la présentation des résultats afin que nous puissions étudier les travaux avant la réunion et vous transmettre nos demandes en direct.

Le service DSSE nous a présenté la méthode employée à partir d'un fichier récupéré sur internet et les résultats.

Les résultats provisoires indiquent que 22% du personnel de l'ONERA serait dans une situation de pénibilité avec de forte disparité de résultats suivant les centres (91% à Modane et 36% au Fauga qui ont des activités assez proches).

Notre analyse, réalisée à partir des informations fournies lors de cette réunion, est la suivante :

- Concernant la méthode, le questionnaire est binaire et est établi sur les facteurs de pénibilités obligatoires cités dans le code et dans les décrets. Il ne nous semble pas pouvoir détecter les postes ayant un cumul de facteurs rendant celui-ci pénible, ni d'autres facteurs de pénibilité spécifique (amiante, CMR, etc) ; les résultats risquent donc d'être sous-évalués,

- Concernant l'enquête, elle a été menée avec les chefs de centre et leur équipe en n'associant pas les CHSCT sauf pour le centre de Modane,
- Concernant les résultats :
 - des résultats statistiques pour répondre au cas 2 du pré-diagnostic nous ont été présentés centre par centre et globaux ; nous estimons les résultats provisoires car ils ont été réalisés dans l'urgence sans y associer des acteurs essentiels tels que les CHSCT ; ils vous ont permis d'affirmer qu'aucune négociation ni plan d'action ne seront envisagés,
 - Aucun résultat pour répondre au cas 1 ne nous a été actuellement présenté (l'identification des postes pénibles pour mettre en œuvre des mesures de prévention voire de compensation)

Nous réitérons notre demande de consolidation des résultats en y associant les CHSCT des différents centres afin de détecter les postes à risques, de connaître le pourcentage de personnes concernés et de travailler sur les mesures de prévention à mettre en place.

D'autre part, l'obligation d'agir est pour nous à considérer pour tout centre ou tout poste pour lesquels des facteurs de pénibilité ont été détectés. Les résultats actuels de l'enquête montrent déjà qu'il faut négocier et mettre en place des mesures de prévention et de compensation pour le centre de Modane, centre de plus de 50 personnes avec 91% du personnel en situation de pénibilité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse, Madame, mes meilleures salutations.

B. Fromentin-Denozière



Copies : inspections du travail
Par courriel Monsieur G. Marcon Délégué syndical central CFDT
Par courriel Les délégués syndicaux centraux
Par courriel Mme Naldi directrice de DSSE